

FICHE REPERE

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE pour les Médiateurs Sociaux Adultes-Relais



► A quoi ça sert ?

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution professionnelle (bilan de compétences, reconversion, reprise ou création d'activité, ...). Il est assuré par des conseillers d'organismes habilités.

- Personne en recherche d'emploi
- Artisan
- Profession libérale
- Auto-entrepreneur
- Jeune sorti du système scolaire sans qualification, ni diplôme



► Les étapes !

Le CEP comporte les prestations suivantes :

- un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle,
- un conseil visant à définir son projet professionnel,
- un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

À l'issue de l'entretien, un document de synthèse est remis au bénéficiaire récapitulant son projet d'évolution professionnelle. Ce document présente la stratégie envisagée pour sa mise en œuvre (par exemple, une formation éligible au compte personnel de formation - CPF).



► Qui est concerné ?

Le CEP est accessible à tout actif :

- Salarié du secteur privé
- Agent du secteur public
- Travailleur indépendant



► A qui s'adresser pour bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle ?

Le service du conseil en évolution professionnelle est délivré dans vos régions par le Réseau des CIBC et l'ensemble de leurs partenaires (Envergure, le Réseau Retravailler, les Réseaux Consulaires) sélectionnés par France compétences



► Quel financement ?

La prestation du CEP (entretien, conseil et accompagnement) est gratuite.



► Lien utile

Vous retrouverez toutes les informations relatives au CEP en Grand Est, sur le site :

<https://mon-cep.org/>

Téléphone : 09 72 01 02 03